

Etablissement

Le Centre Hospitalier Victor Dupouy est un hôpital général du territoire Sud Val d'Oise, desservant un bassin de population environ 300 000 habitants.

L'établissement dispose de 600 lits et places en MCO (Maternité niveau 3), SMR, USLD et Psychiatrie.

Nouvel Hôpital en cours de construction.

Accessible en transport en commun (15 mn de Transilien ligne J de la Gare Saint Lazare)

Conditions d'exercice

- Poste temps plein- Responsable de l'Équipe Prévention du Risque Infectieux (EPRI) composée d'un cadre hygiéniste, d'une IDE, d'une technicienne biohygiéniste, d'une ASHQ et d'une assistante administrative.
- Le praticien travaille en lien étroit avec l'équipe multidisciplinaire d'antibiothérapie, les microbiologistes.
- Activité transversale sur l'ensemble des services du Centre Hospitalier d'Argenteuil et avec un temps défini au sein de l'hôpital le Parc (SMR de 150 lits) (à distance ou sur site) en lien avec une IDE hygiéniste.

Missions

Impulser et coordonner la gestion du risque infectieux autour de la prévention, de la surveillance et contrôle des infections, l'évaluation des pratiques

Promouvoir la formation et l'information sur le risque infectieux pour les professionnels, les patients et les usagers

Activités

Politique et programme de prévention des infections associées aux soins :

- Elabore le programme de prévention du risque infectieux en fonction du bilan annuel, des orientations de l'établissement et orientations nationales.
- Veille à sa mise en œuvre, réalise un bilan annuel des actions et le suivi d'indicateurs de prévention du risque infectieux par service/pôle/établissement
- Anime le CLIAS (Comité de Lutte contre les Infections Associées aux Soins)
- Participer à l'élaboration et à la mise en place des protocoles en collaboration avec les services.

Surveillance des infections associées aux soins et gestion des alertes

- Coordonner le recueil des données de surveillances nationales (SPIADI, SPICMI) et le suivi local des infections associées aux soins avec l'aide de l'équipe mobile d'infectiologie et analyser les données.
- Participer à la surveillance et aux actions de maîtrise de la diffusion des BMR/BHR avec l'équipe multidisciplinaire d'antibiothérapie

- Coordonner et superviser la vigilance environnementale effectuée par la technicienne biohygiéniste
- Participer aux enquêtes sur la prévention du risque infectieux au niveau local, régional, national
- Assurer le signalement des IAS externe, gérer et analyser les alertes et épidémies

Formations /Informations

- Contribuer à la définition et à la réalisation des actions de formation et d'information auprès de tous les professionnels et patients, usagers

Evaluation

- Organiser et participer à l'évaluation des pratiques professionnelles dans le domaine de la prévention du risque infectieux et de la lutte contre l'antibiorésistance

Expert sur le risque infectieux

- Conseiller en tant qu'expert en prévention du risque infectieux
- Représenter la gestion du risque infectieux dans les instances institutionnelles, démarche qualité, de certification, projets transversaux
- Participer aux projets d'aménagement de locaux et d'acquisition d'équipements ou de produits
- Assurer une veille scientifique et réglementaire dans son champ de compétence.

Activités de recherche possible dans le domaine la gestion du risque infectieux en lien avec le centre de recherche clinique

Diplôme -Qualification - Compétences

- Diplôme d'état de docteur en médecine ou pharmacie, inscription à l'ordre
- DIU en hygiène hospitalière et/ou avoir une expérience professionnelle en hygiène hospitalière
- Avoir le sens de l'organisation et des responsabilités
- Aptitude du travail en équipe pluridisciplinaire
- Qualités relationnelles, capacités pédagogiques et de communication
- Rigueur, esprit de synthèse, autonomie

Textes réglementaires

- *Décret n° 2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé*
- *Circulaire DGOS/PF2/2011/416 n° 645 du 18 novembre 2011 en vue de l'application du décret 2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé*

Contact : florence.lemann@ch-argenteuil.fr